

Par dépôt électronique¹ et courriel seulement

Le 19 novembre 2020

Me Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Yves Fréchette
Avocat
Hydro-Québec
Vice-présidence – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211, poste 6925
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

OBJET : Demande du Transporteur de modification des tarifs et conditions
des services de transport pour l'année 2020 – Phase 2
Votre dossier : R-4096-2019 (Phase 2)
Notre dossier: R057792 YF

Chère consœur,

Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») donne suite à la correspondance de la Régie de l'énergie (la « Régie ») du 16 novembre 2020 concernant la planification de l'audience du dossier décrit en rubrique.

La présente est transmise à la suite d'une consultation auprès des représentants du Producteur et de BRTM.

1. Contexte

La Régie réserve la période du 1^{er} décembre au 2 décembre 2020 pour l'audience. Le Transporteur entend collaborer avec la Régie et les participants afin que cette audience soit terminée dans le délai prescrit.

Le Transporteur précise que les informations relatives à la composition du panel et aux délais sont fournies à titre indicatif et donc sujettes à changement.

2. Panel et témoins

Un seul panel de témoins traitera du sujet identifié et sera constitué des personnes suivantes :

- Sophie Paquette, chef – Commercialisation des services de transport
- Wahiba Salhi, chef – Affaires réglementaires et tarifaires

¹ Aucune copie papier n'est requise selon la directive « Mesures préventives en lien avec la COVID-19 » du 17 mars 2020 de la Régie de l'énergie.

- Simon Bergevin, directeur – Parquet transactions énergétiques (HQP)
- Sylvie Racine, déléguée commerciale principale, Planification et expertise (HQP)
- Simon Laroche, vice-président Trading & Marketing (BRTM)
- Julien Wu, gestionnaire principal, affaires réglementaires pour le Canada (BRTM)

Une période d'environ vingt-cinq (25) minutes est prévue pour la présentation.

3. Contre-interrogatoires

Le Transporteur, le Producteur et BRTM, le cas échéant, prévoient une période d'environ quinze (15) minutes chacun afin de contre-interroger le RNCREQ ainsi que son expert. Cette période pourrait être ajustée selon le déroulement de l'audience.

4. Argumentation

Le Transporteur, le Producteur et BRTM envisagent une période d'environ vingt (20) minutes chacun.

5. Moyen préliminaire

Aucun tel moyen n'est envisagé.

6. Expert

La procureure du RNCREQ mentionne que la qualification demandée pour M. Raphals est la même que celle reconnue antérieurement, à savoir expert en réglementation des réseaux de transport (volet FERC).

Le Transporteur, le Producteur ainsi que BRTM s'en remettent à la Régie à cet égard.

7. Participation à l'audience

Les représentants du Producteur et de BRTM sont identifiés ci-dessus.

En ce qui concerne le Producteur, ils seront assistés par Me Stéphanie Assouline, chef – Affaires juridiques, direction Affaires juridiques – Production et Équipement de la direction principale – Affaires juridiques d'Hydro-Québec.

En ce qui concerne BRTM, ils seront assistés par Me Nicolas Dubé.

Le Transporteur mentionne que pour fins de commodité et d'allègement, le procureur du Transporteur est disponible afin d'administrer l'ouverture de l'audience par les représentations d'usage, l'assermentation des témoins et l'adoption de la preuve des Parties.

Par la suite, les Parties bénéficient depuis l'ouverture de ce dossier de représentations juridiques distinctes qui continueront à être pleinement exercées tout au long du processus d'audience Régie, à savoir non limitativement : représentations générales, formulation d'objections aux questions, contre-interrogatoires, gestion des engagements, plaidoiries et répliques.

Veillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(S) Yves Fréchette

Yves Fréchette

/jg

c.c. Intervenants (par courriel seulement)